



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale

25 août 2008

Français

Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 48^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 juin 2008, à 15 heures

Président : M. Ali (Malaisie)

Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-36478 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (A/62/781/Add.15 et A/62/804)

1. **M. Brunel** (France) se dit vivement préoccupé par le fait que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'ait pas été traduit en français, en dépit des déclarations que le représentant de l'Union européenne a faites lors des 44^e et 45^e séances de la Commission au sujet de la non disponibilité des documents dans toutes les langues officielles. Les règlements et résolutions relatives au multilinguisme doivent être respectés. La situation actuelle est inacceptable.

2. La délégation française a pris note des explications du Secrétariat sur la non disponibilité dans toutes les langues des rapports du Comité consultatif concernant deux autres points de l'ordre du jour, mais souhaite savoir qui a décidé de privilégier, et sur la base de quels critères, les rapports sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le matériel appartenant aux contingents, au détriment de ceux consacrés à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Elle voudrait également savoir pourquoi le rapport du Secrétaire général sur le matériel des contingents n'a pas été traduit plus tôt alors qu'il était disponible depuis la mi-mars. Elle demande au Secrétariat des explications immédiates sur son inaction face aux absences répétées des documents dans les six langues officielles. Elle demande également au Secrétaire général de présenter une note au début de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, et en tout état de cause avant l'adoption du programme de travail de la Cinquième Commission, sur les mesures concrètes d'organisation interne qu'il compte prendre pour remédier à cette situation. Le nouveau Coordonnateur pour le multilinguisme devrait être également saisi d'urgence de ce problème.

3. **M. Saizonou** (Bénin), appuyé par les représentants du Gabon, de Haïti, de Djibouti, du Sénégal, du Congo, du Tchad et du Maroc, s'associe pleinement à la déclaration du représentant de la France.

4. **M. Abdelmannan** (Soudan) se fait l'écho des préoccupations de la délégation française. Il serait très difficile pour la Commission d'examiner le rapport dont elle est saisie s'il n'était disponible qu'en anglais.

5. **M. Berti Oliva** (Cuba), appuyé par les représentants du Soudan, de l'Égypte, du Venezuela et de l'Afrique du Sud, dit partager les préoccupations du représentant de la France, mais considère que, faute de temps, la Commission doit adopter une attitude pragmatique de manière à approuver le plus rapidement possible les budgets des opérations de maintien de la paix.

6. **M. Torres Lépori** (Argentine) dit que sa délégation partage les préoccupations du représentant de la France mais considère, au vu d'un emploi du temps chargé, que la Commission doit faire preuve de souplesse et accepter d'examiner les rapports dans la langue dans laquelle ils sont présentés.

7. En tant que Vice-Président, M. Torres Lépori engage la Commission à réfléchir aux incidences que sa décision pourrait avoir ultérieurement. Le refus d'examiner les rapports qui ne sont pas disponibles dans les six langues officielles pourrait avoir des conséquences très importantes pour tous les intéressés.

8. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit qu'il n'est pas en mesure de répondre immédiatement au représentant de la France, mais qu'après la séance il fera part des préoccupations de la Commission au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

9. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/804), dit que le budget prévu s'élève à 307 835 700 dollars, soit une augmentation de 125 391 700 dollars, ou 68,7 %, par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2007/08. La Mission n'ayant été créée par le Conseil de sécurité que le 25 septembre 2007, le budget pour 2007/08 a été établi en partant de l'hypothèse que le déploiement des officiers de liaison, des forces de police des Nations Unies et du personnel civil s'étalerait sur neuf mois. Le projet de budget pour 2008/09, en revanche, porte sur un exercice complet de douze mois.

10. L'augmentation s'explique principalement par le fait que les prévisions tablent sur un déploiement à fin

juin 2009 de tous les effectifs autorisés (officiers de liaison, police des Nations Unies et personnel civil), avec toutefois des abattements pour les délais de déploiement et de recrutement, et par les dépenses à engager pour la construction de sept camps et de six centres et 12 postes de police dans l'est du Tchad, l'achat de modules préfabriqués supplémentaires pour les camps et le déploiement de l'ensemble de la flotte aérienne de la Mission.

11. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 307 835 700 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, et à mettre en recouvrement un montant de 72 531 151 dollars, à raison de 25 652 975 dollars par mois, pour la période du 1er juillet au 24 septembre 2008, puis, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, un montant de 235 304 549 dollars, à raison de 25 652 975 dollars par mois également, pour la période du 25 septembre 2008 au 30 juin 2009.

12. **Le Président** dit que le rapport correspondant du Comité consultatif a été mis à la disposition de la Commission, à titre exceptionnel, sous forme d'avant-tirage non édité en anglais et qu'il sera publié prochainement dans les six langues officielles sous la cote A/62/781/Add.15.

13. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, dit que le Comité recommande de réduire de 6 711 500 dollars le montant du crédit demandé.

14. La Mission se heurte à de nombreux obstacles (infrastructures défectueuses, voies de ravitaillement difficiles, longs délais d'exécution des commandes de biens et de services, entre autres). L'insécurité qui règne dans l'est du Tchad ne lui permet pas d'y déployer du personnel civil sans assurer sa protection. Afin de faire face à ces difficultés, la MINURCAT compte sur l'appui que l'EUFOR, la force de maintien de la paix de l'Union européenne, doit lui apporter moyennant remboursement. En septembre 2008, l'Union européenne et l'ONU procéderont à une évaluation conjointe des besoins en vue de définir les arrangements à prendre concernant le dispositif qui succédera à l'EUFOR (une opération des Nations Unies éventuellement); leurs conclusions seront prises

en compte pour déterminer s'il y a lieu de modifier le mandat de la MINURCAT.

15. La MINURCAT étudiera la possibilité de mettre en place un dispositif de réapprovisionnement transfrontières avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à un stade ultérieur du déploiement des deux missions, lorsque leur personnel se sera familiarisé avec la zone frontalière. Des économies considérables découlant d'économies d'échelle pourraient être réalisées en utilisant les mêmes équipements logistiques pour appuyer les installations de chaque côté de la frontière. Le Comité consultatif encourage donc les deux missions à conclure ce type d'arrangements transfrontières si les conditions de sécurité le permettent et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget.

16. Le Comité consultatif recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général. On l'a informé qu'à la suite d'une révision à la baisse du nombre de mois pendant lesquels la Mission aura besoin d'un avion (L-100) et du report à septembre 2008 de la date de déploiement des hélicoptères (3 MI-8), le budget peut être réduit de 6 711 500 dollars. Il recommande d'approuver cette réduction.

La séance est levée à 15 h 55.